

Visite du pôle
déconcentré de
**régularisation des
avoirs détenus à
l'étranger de Saint-
Germain-en-Laye**

Le lundi 28 septembre 2015

DOSSIER DE PRESSE

1. Chiffres clés du STDR :

Les chiffres clés du STDR au 15/09/2015

Nombre total de demandes	43 992	dont 36 010 au 31/12/2014 et 7 982 en 2015
Nombre de dossiers traités	8 428	dont 4 037 au 31/12/2014 et 4 391 en 2015
Moyenne des avoirs déclarés	735 000 €	
Sommes recouvrées	1,9 Milliard €	en 2014
	1,9 Milliard €	du 01/01/2015 au 15/09/2015
Localisation des comptes	Suisse	85 %
	Luxembourg	7 %
	Autres	8 % (Hong-Kong, Singapour, etc.)

Chronique des recettes prévues :

	2014	2015	2016
Recettes du STDR	1,9 Md€	2,650 Md€	2,4 Md€

Ventilation des avoirs sur les dossiers déposés non traités à ce jour

Ventilation des avoirs	Nombre de dossiers complets
supérieur à 10 M€	58
entre 10 M€ et 5 M€	135
entre 5 M€ et 1 M€	2 152
entre 1 M€ et 600 K€	2 488
inférieur ou égal à 600 K€	20 338

Répartition des contribuables entre actifs et passifs

Pour le STDR, la répartition est la suivante : 80% de contribuables passifs pour 20 % de contribuables actifs

1) Le contribuable est considéré comme passif lorsqu'il a reçu les avoirs dans le cadre d'une succession ou d'une donation ou a constitué ces avoirs alors qu'il n'était pas résident fiscalement en France.

2) Le contribuable est considéré comme actif lorsque, résident fiscal en France, il est à l'origine de l'ouverture du compte étranger et l'a alimenté.

La qualification entre passif et actif emporte l'application d'un barème différencié de pénalités.

2. Sur le dispositif mis en place pour accélérer le traitement des dossiers :

- 1) **La circulaire ministérielle du 10 décembre 2014 fixe au contribuable un délai maximum de 6 mois pour constituer le dossier** après avoir effectué la demande de régularisation

Un courrier de relance sera adressé aux contribuables qui dépasseront le délai de 6 mois.

- 2) **Les effectifs ont été renforcés, avec 170 personnes à ce jour dédiés à cette mission :**

- le STDR central, rue de l'Argonne à Paris, a été porté à 100 agents
- 7 pôles déconcentrés ont été créés, avec au total 70 agents

L'objectif poursuivi est de traiter l'ensemble des dossiers d'ici 2018.

3. Sur l'échange d'informations entre pays :

D'importants progrès ont récemment été réalisés en matière d'échanges d'informations, notamment vis-à-vis des territoires qui étaient jusque-là non coopératifs.

S'agissant plus particulièrement de la Suisse, les relations se sont améliorées, ce qui permet à l'administration française d'obtenir des informations sur des avoirs détenus par des résidents français dans des banques suisses.

À compter de 2017, plus de 50 États, parmi lesquels tous les pays de l'Union européenne, s'échangeront des informations relatives aux comptes bancaires et plus de 90 en 2018.

À terme, il ne sera donc plus possible pour un contribuable de « cacher » des avoirs financiers détenus à l'étranger.

4. Sur l'activité des pôles au 15/9/2015 :

Nombre d'agents composant les pôles	70
Nombre de dossiers transférés aux pôles à ce jour (1ère vague)	5 975
Nombre de dossiers traités	286
Montant des droits et pénalités encaissés	13,6 M€
Montant d'avoirs moyen sur les dossiers traités	276 000 €
Objectif de dossiers traités au 31 décembre 2015	3 000

5. Sur le pôle déconcentré interrégional de Saint-Germain-en-Laye :

1) Résultats obtenus :

Nombre de dossiers reçus : 750

Montant moyen des avoirs régularisés par dossier traité : 316 000 €

Total des droits et pénalités sur les dossiers traités 3 272 000€

Taux d'imposition moyen des avoirs sur les dossiers traités : 17%

2) Profil et qualification des dossiers reçus par le pôle :

- Actif : 39,68%

- Passif : 60,32%

3) Pays d'origine des avoirs non déclarés dans les dossiers traités :

- Suisse : 70%

- Luxembourg : 20%

- Autres : 10%



Contact presse :

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

01 53 18 41 13

economie.gouv.fr

@Min_Finances